

à la question n° 1692 que j'ai posée il y a deux semaines, le 14 juin. J'espère que le gouvernement s'efforcera de répondre à ces questions et ne prétextera pas la difficulté suscitée par une question pour se dérober quant aux autres.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Il ne s'agit pas d'une des questions dont a parlé le ministre des Travaux publics, mais je demande au gouvernement s'il sait n'avoir pas encore répondu à la question n° 1284 inscrite au *Feuilleton* depuis le 6 avril? Le gouvernement ne s'intéresse pas aux renseignements requis par les commettants du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

[Français]

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, je désire appeler l'attention de l'honorable ministre sur le fait que la question n° 1283 marquée d'un astérisque est inscrite au *Feuilleton* depuis le 6 avril, alors que les questions n°s 1354 et 1385 y sont depuis les 26 et 28 avril dernier.

[Traduction]

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, j'aimerais...

L'hon. M. McIlraith: Au sujet de la question n° 1283...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La réponse du ministre est-elle pertinente au rappel au Règlement du député de St-Hyacinthe-Bagot?

L'hon. M. McIlraith: Oui, monsieur l'Orateur. Au sujet de la question n° 1283, il est évident qu'en posant la question comme il l'a fait, le député a obligé tous les ministères et organismes du gouvernement à contrôler chaque employé dans tout le service de l'État, soit quelques centaines de milliers de personnes. S'il avait rédigé sa question avec plus de soin, il aurait pu obtenir plus rapidement les renseignements qu'il désire et auxquels il a droit. Mes observations se rattachent au rappel au Règlement soulevé par le député de St-Hyacinthe-Bagot au sujet de la question n° 1283.

L'hon. M. Starr: J'aimerais parler à propos du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Vu la question de forme que le leader de la Chambre vient de signaler à notre attention, le gouvernement aurait sûrement pu, au lieu de laisser la question au *Feuilleton*, sans réponse, depuis le 6 avril, signaler la chose au député et lui demander de la formuler autrement. En la réservant si longtemps, le gouvernement a donné l'impression qu'il n'était pas prêt à répondre aux questions.

[L'hon. M. Starr.]

L'hon. M. Ricard: Au sujet du même rappel au Règlement, je tiens à préciser que j'ai formulé ma question autrement, mais en vain.

[Français]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, relativement au même rappel au Règlement, je désire appeler l'attention de l'honorable ministre sur le fait suivant: que ce soit des fonctionnaires venant des États-Unis ou des fonctionnaires canadiens, chaque employé du gouvernement ou chaque employé civil remplit une formule de demande d'emploi, selon ces formules...

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a invoqué le Règlement, mais je ne crois pas que nous devrions engager un débat sur chacune de ces questions.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, puis-je alors invoquer le Règlement et demander que la question n° 1458, marquée d'un astérisque, soit retirée?

L'hon. M. Starr: Vous ne pouvez obtenir de réponse; il serait donc préférable de la retirer.

L'hon. M. Flemming: Je tiens à rappeler au ministre intéressé que la question n° 1424 est inscrite au *Feuilleton* depuis le 5 mai; je serais bien heureux qu'on y réponde.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Je reviens à ma question, portant le n° 1284, qui attend depuis le 6 avril. Je voudrais demander au ministre des Travaux publics s'il fera pour moi ce qu'il a fait pour plusieurs députés: me fournir une excuse, faute de réponse?

[Français]

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler l'avis de motion n° 145?

Je demande que les autres avis de motions soient réservés.

[Traduction]

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À
M. A. G. HEAKES

Demande n° 145—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des documents suivants: a) lettre, en date du 19 mai 1963; de M. A. G. Heakes à l'honorable Lionel Chevrier, ministre de la Justice, ainsi que lettre explicative, en date